

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 3 octobre 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 30

2017-10-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

7.1 Octroi de contrat – travaux de pavage pour le mégadôme.

7.2 Octroi de subvention – Centre d'écoute Montérégie.

7.3 Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal – achat de billets pour le souper
Hommage aux familles pionnières.

ADOPTÉE

2017-10-285 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-10-286 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2017, au montant de **84 104,64 \$**.

ADOPTÉE

2017-10-287 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2017, au montant de **1 089 869,78 \$**.

ADOPTÉE

2017-10-288 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2017.

2017-10-289 RÈGLEMENT NO 530 (RMH 330-1) RELATIF AU STATIONNEMENT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 513 (RMH 330) – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté le 12 septembre 2017;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement no **530** (RMH 330-1) intitulé « Règlement relatif au stationnement remplaçant le règlement no 513 (RMH 330) ».

ADOPTÉE

2017-10-290 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 473-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES 473 (RMH-450) CONCERNANT LA DÉTÉRIORATION D'UN BÂTIMENT

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 473-5 modifiant le règlement sur les nuisances 473 (RMH-450) concernant la détérioration d'un bâtiment.

2017-10-291 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 473-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES (RMH-450) CONCERNANT LA DÉTÉRIORATION D'UN BÂTIMENT

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement no 473 sur les nuisances et qu'il y a lieu de modifier ce règlement, notamment afin d'y inclure des dispositions concernant la détérioration intérieure du bâtiment;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement.

La mairesse Danie Deschênes présente le projet de règlement no **473-5**.

2017-10-292 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2017-28, LOT 2 068 377 (2960, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire un garage isolé en cour avant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2017-28 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'implantation du garage projeté a été modifiée par le requérant et n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant le Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no **2017-28**, lot 2 068 377 (2960, boul. Perrot), telle que présentée et conditionnellement à ce que le garage soit utilisé à des fins résidentielles seulement.

ADOPTÉE

2017-10-293 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-29, LOT 2 068 377 (2960, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire un garage isolé en cour avant;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le projet doit préalablement faire l'objet d'une demande de dérogation mineure puisque celui-ci ne respecte pas la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-29 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-29**, lot 2 068 377 (2960, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-294 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-35, LOT 2 068 377 (2960, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite aménager un nouvel espace de stationnement sur un terrain riverain;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que le tracé du nouvel espace de stationnement permet de conserver la végétation mature présente sur le terrain;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-35 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-35**, lot 2 068 377 (2960, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-295 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-42, LOT 2 783 580 (2899, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le revêtement de sa toiture d'asphalte brun pour une toiture métallique brun foncé;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-42 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-42**, lot 2 783 580 (2899, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-296 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-43, LOT 2 068 234 (2765, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite changer le type de revêtement de sa toiture en bardeaux d'asphalte brun pour une toiture métallique gris foncé;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-43 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-43**, lot 2 068 234 (2765, boul. Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-297 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-44, LOT 2 068 239 (10, RUE HUOT)

Considérant que le requérant souhaite modifier son entrée charretière;

Considérant que le projet a été présenté antérieurement et que l'entrée charretière a été modifiée afin d'augmenter la visibilité de celle-ci et de faciliter les déplacements dans l'aire de stationnement par la clientèle;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-44 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-44**, lot 2 068 239 (10, rue Huot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-298 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-45, LOT 2 068 308 (2849, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite construire un garage en cour latérale et qui est peu visible de la voie de circulation;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-45 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-45**, lot 2 068 308 (2849, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-299 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-46, LOT 2 068 308 (2849, BOULEVARD PERROT)

Considérant que le requérant souhaite remplacer le revêtement d'aluminium blanc par un revêtement de vinyle bleu saphir sur la maison;

Considérant que le projet est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-46 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'**accepter** la demande de PIIA no **2017-46**, lot 2 068 308 (2849, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-10-300 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2017-11 – CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, FONDATION DE CHAUSSÉE SUR LES RUES MADORE ET GÉRALD-GODIN ET MISE À NIVEAU DES POSTES PP-9 ET PP-11**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres pour la construction des infrastructures municipales, fondation de chaussée sur les rues Madore et Gérald-Godin et mise à niveau des postes PP-9 et PP-11;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 6 soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 septembre dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer un contrat au montant de **1 471 878 \$** plus taxes applicables, à **Ali Excavations inc.**, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2017-11.

Que cette dépense soit puisée au Règlement d’emprunt no 521 et imputée au poste budgétaire 22-300-00-710.

ADOPTÉE

2017-10-301 **OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DES PUISARDS**

Considérant que le Service de la Gestion du territoire a procédé à une demande de prix pour le nettoyage des puisards pour l’année 2017.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’octroyer un contrat à **Kelly Sani-Vac inc.** au montant de **16 355,20 \$** plus taxes applicables pour le nettoyage de tous les puisards se trouvant sur le territoire de la Ville pour l’année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-415-10-545.

ADOPTÉE

2017-10-302 **CONGRÈS INFRA CERIU 2017 – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’autoriser madame **Isabelle Roy**, directrice des services techniques, à participer au congrès INFRA du CERIU, qui aura lieu du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès pour une somme de 1 060 \$ plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

ADOPTÉE

2017-10-303 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE PAVAGE POUR LE MÉGADÔME

Considérant que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour les travaux de pavage pour le nouveau mégadôme aux Ateliers municipaux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat à **Les Pavages la Cité B.M. inc.** au montant de **8 795 \$** plus taxes applicables, pour les travaux de pavage à être effectués pour le nouveau mégadôme.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et puisée au poste budgétaire 22-301-00-300.

ADOPTÉE

2017-10-304 OCTROI DE SUBVENTION – CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Centre d'écoute Montérégie, pour leur programme « Briser l'isolement chez les aînés »;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **250 \$** au **Centre d'écoute Montérégie** pour l'année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2017-10-305 FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER HOMMAGE AUX FAMILLES PIONNIÈRES

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour le souper Hommage aux familles pionnières de la **Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal**, qui se tiendra le samedi 11 novembre 2017, au coût unitaire de **85 \$** et d'autoriser 2 membres du Conseil à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de septembre 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la rencontre du CCU du 26 septembre 2017.

2017-10-306 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 19h50.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
